

Mentluçon, le 11 Décembre 1916.

COMMISSARIAT SPECIAL  
de MONTLUÇON .

N° 587.



LE COMMISSAIRE SPECIAL de POLICE , à la  
résidence de MONTLUÇON , à Monsieur le  
Préfet de l'Allier à Moulins.

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'un commencement de grève a éclaté, samedi dernier, 9 courant, parmi une partie du personnel féminin employé aux usines PETIT , de COMMENTRY , travaillant pour le Ministère de la Guerre, motivé par un abaissement de salaire.

Ces ouvrières, au nombre de 40 environ, étaient employées à la soudure des obus à ailettes, et percevaient une somme de 0 fr 37 par obus soudé, ce qui leur permettait de gagner un salaire journalier de sept francs, car elles arrivaient à confectionner, en moyenne, de 19 à 20 obus par jour.

M. PETIT, directeur des usines, afin d'augmenter sa production, résolut d'abaisser, à 0 fr 34, le soudage d'un obus, aux ouvrières qui n'arriveraient pas à souder au moins 25 obus par journée de travail de dix heures: de là, le commencement de la grève.

Une délégation des ouvrières grévistes étant allée le trouver, il fut convenu qu'il attendrait encore une quinzaine de jours avant de mettre en vigueur le nouveau tarif, afin que le personnel puisse ....  
se perfectionner dans son travail.

A la suite de cette entrevue, le travail a repris, hier, dimanche, 10 courant, dans les conditions habituelles, et, actuellement, il n'y a aucun incident à craindre.

De nombreuses ouvrières m'ont déclaré qu'il leur était impossible de souder 25 obus par jour. Cependant, des renseignements que j'ai recueillis, à Mentluçon, à l'usine MORLET , les ouvrières y employées souderaient, par jour, de 23 à 25 obus, lesquels ne leur seraient payés que 0 fr 35 chaque.

LE COMMISSAIRE SPECIAL :

